



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

Zone à Faibles Emissions (ZFE) pour les VUL et les PL

*Journée nationale sur le contrôle des ZFE et des voies
réservées*

28 novembre 2019



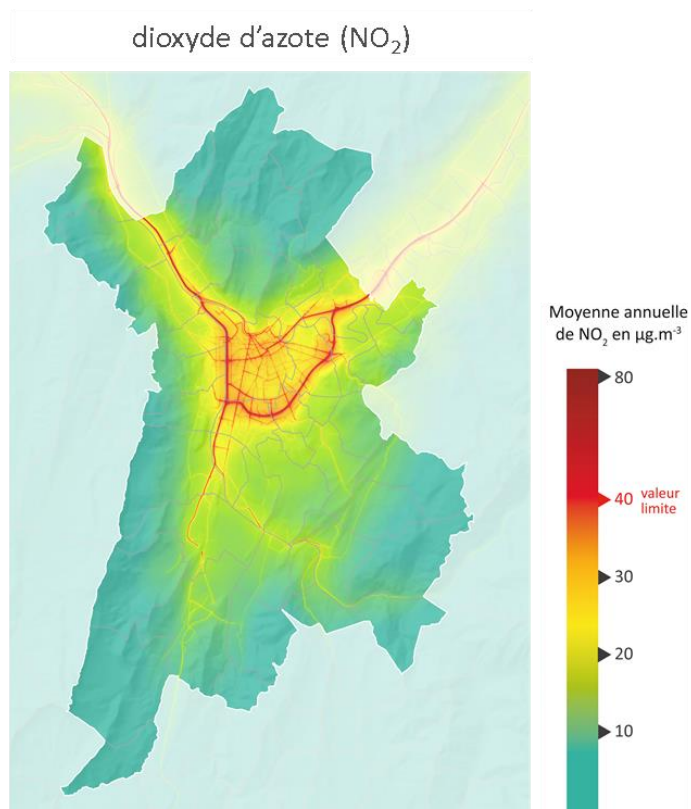
**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

1

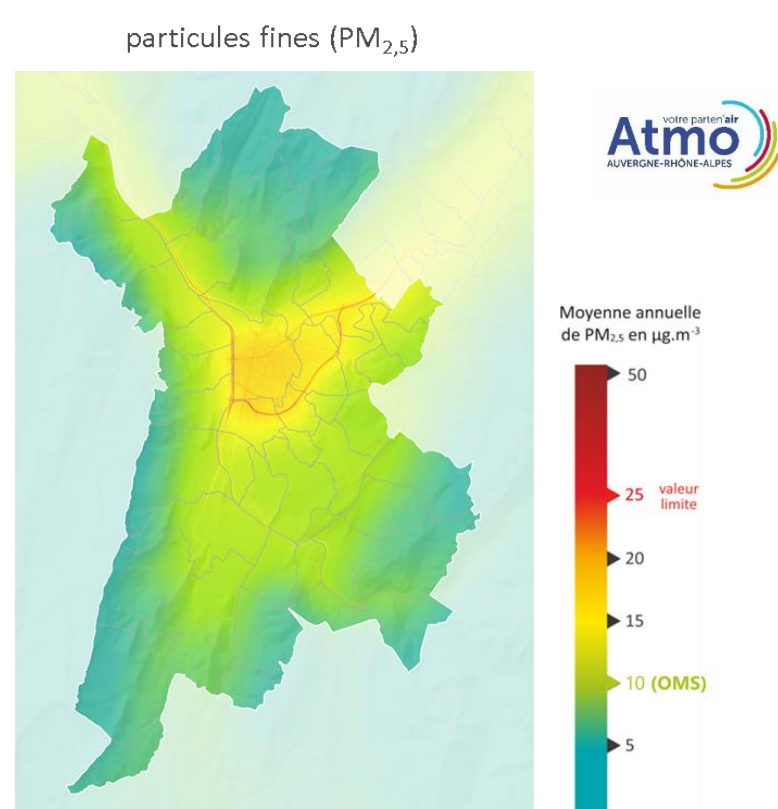
La Zone à Faibles Emissions pour les véhicules utilitaires légers et poids lourds

Etat initial de la qualité de l'air : une situation « sensible »

Une situation sensible pour le dioxyde d'azote et les particules fine en situation initiale



Les zones de proximité routière sont particulièrement exposées. Environ 2 000 grenoblois sont exposés à un dépassement de la valeur limite et plus de 60 000 sont exposés à un dépassement du seuil de vigilance (>75% de la valeur limite) : **tous riverains d'une voirie routière.**



Les fonds de vallées, le centre-ville et les bordures de grandes voiries sont principalement touchées

Environ 90% des habitants de l'agglomération sont exposés à un dépassement le seuil préconisé par l'OMS.

145 décès/an attribuables à l'exposition aux PM_{2,5}

Pourquoi cibler les VUL et PL ?

Un poids important des VUL et les PL dans les émissions de polluants du trafic

- 22 % des km parcourus sur la Métropole,
- mais 33% des émissions de PM10 et 47% des émissions de Nox

Une action déjà coordonnée autour de la logistique urbaine

- Un plan d'action sur la logistique urbaine depuis janvier 2015
- Un comité de concertation logistique urbaine
 - Deux fois par an, une centaine de participants
 - **Annonce de la démarche ZFE dès décembre 2015**
- Une concertation étroite avec les entreprises
 - Donner de la visibilité à l'avance et sur le moyen terme
 - Communication et partage d'informations
 - Aide à l'achat de véhicules (accès au crédit, fiscalité, aides...)
 - Faciliter le déploiement des énergies alternatives
- Des ateliers de concertation menés début 2017
 - Par secteurs : artisans, commerçants, transporteurs, grossistes, industriels, Bâtiment Travaux Publics...
 - Demande d'élargissement du périmètre et de visibilité à moyen terme de la part des acteurs



Comité de concertation logistique urbaine

Un périmètre étendu : 10 puis 28 communes

Evolutions

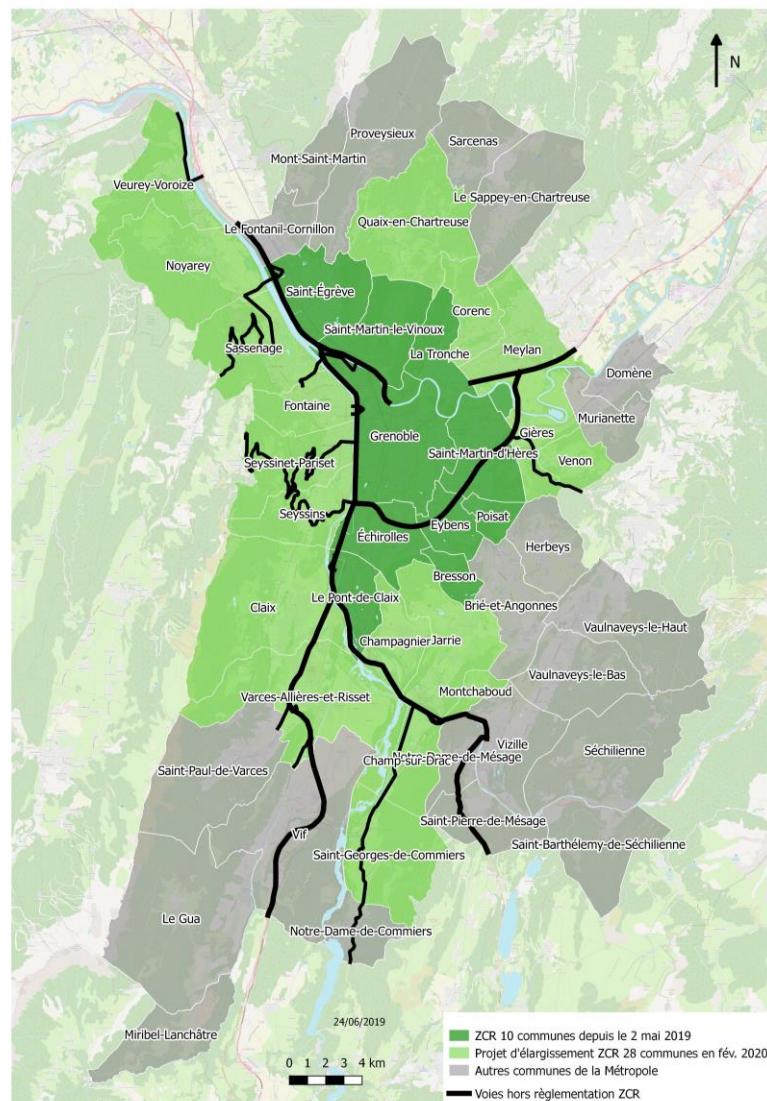
- Préfiguration d'une ZCR marchandises depuis janvier 2017 sur le centre ville élargi de Grenoble
- 10 communes depuis mai 2019
- **28 communes à partir de février 2020** (bilan de la mise à disposition réglementaire en cours et arrêté à venir)

Un périmètre « efficace »

- 37 270 établissements soit 68% des établissements de la Métropole ; 67% des mouvements de marchandises de la Métropole
- Un impact (direct ou indirect) sur 86% des émissions de polluants des VUL et PL du territoire Métropolitain

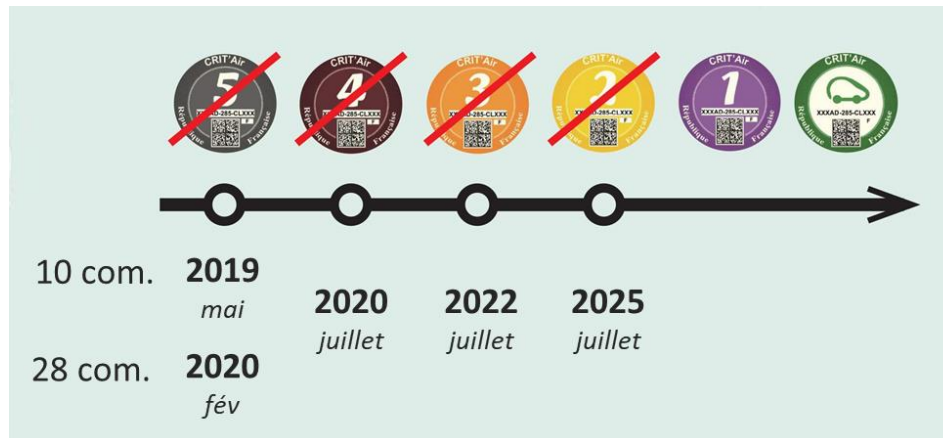
Besoins en matière de contrôle

Prise en compte d'un périmètre **vaste** et **complexe** (exclusion de certaines voies d'accès et de transit)



Une réglementation progressive

Une interdiction progressive des CQA entre 2019 et la « sortie du diesel » en 2025



Les dérogations

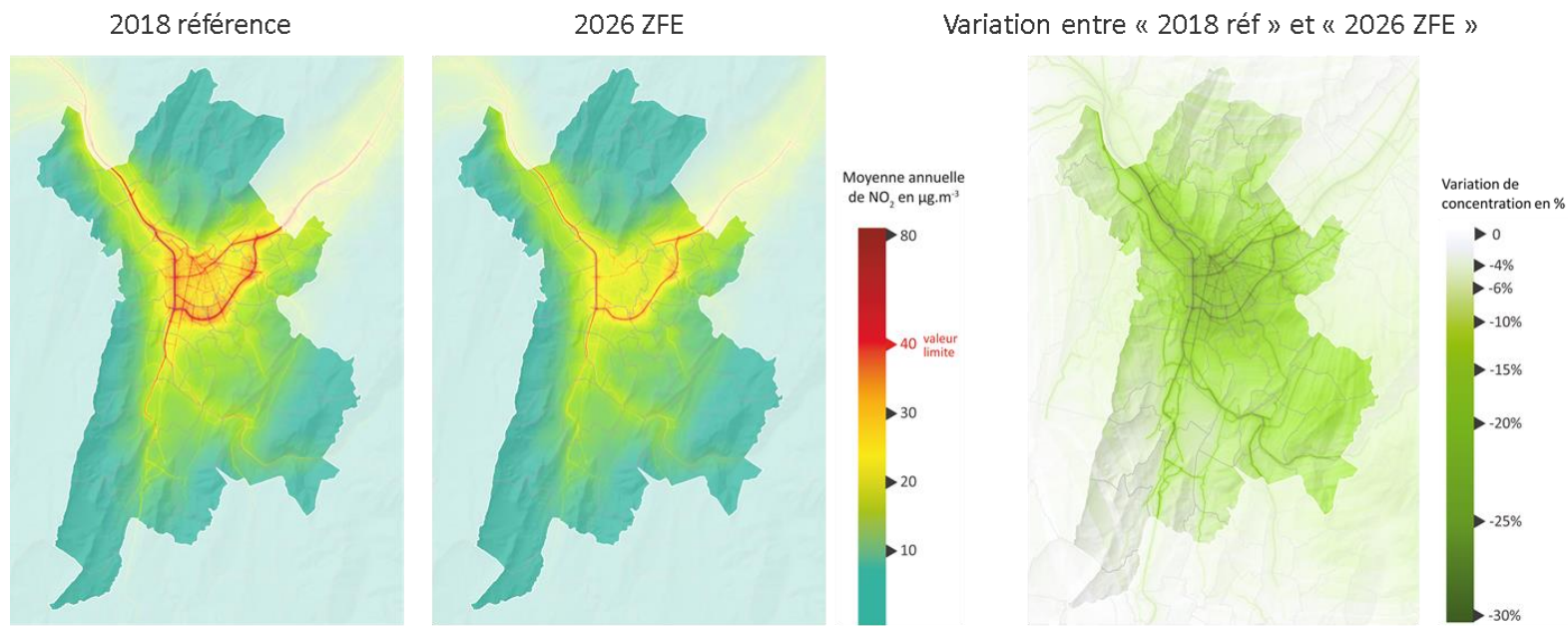
- **Permanententes nationales** : Véhicules d'intérêt général (6,5 et 6,6 de l'article R.311-1 du code la route) ; Véhicules du Ministère de la Défense ; Véhicules porteurs d'une carte GIG GIC
- **Permanententes locales** : Transports exceptionnels ; Véhicules convoqués par l'Etat ; Les véhicules de collection
- **Temporaires locales (3 ans renouvelables)** : Commerçants non sédentaires ; Véhicules Automoteurs Spécialisés (VASP) ; Grumiers ; Laveuses ; balayeuses ; hydrocureuses ; Transport d'animaux vivants ; Transport de matière dangereuse ; Evènements (festifs, économiques, sportifs ou culturels) faisant l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public
- **Individuelles** : Services publics ponctuels ; Non équivalent motorisation diesel

Besoins en matière de contrôle

Gestion des **dérogations** et de l'**évolutivité** de la réglementation (niveau de CQA et dérogations)

Une diminution marquée de l'exposition de la population à la pollution de l'air

La mise en place de la ZFE, associée aux effets tendanciels, entraineraient une diminution marquée de l'exposition de la population au dioxyde d'azote entre 2018 et 2026



Associée à l'évolution technologique tendancielle du parc roulant (VP, VUL, PL), la mise en place de la ZFE VUL/PL aurait pour effets :

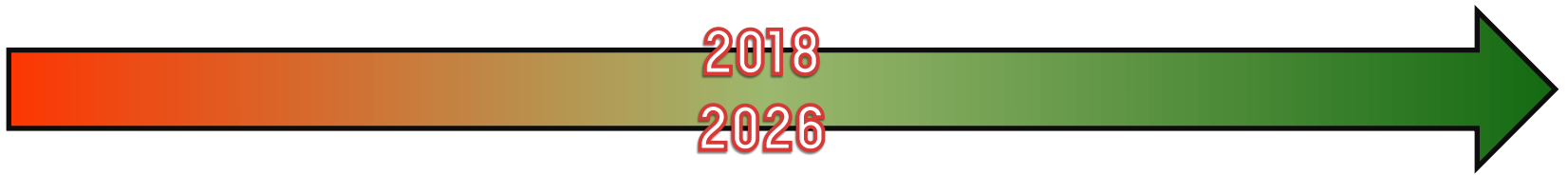
- **La diminution de l'exposition moyenne des habitants de l'agglomération de 18%** entre 2018 et 2026 (19 µg/m³ VS 23 µg/m³)
- Le territoire métropolitain ne contribuerait plus au motif du contentieux européen : **plus aucun des 2 000 habitants exposés à un dépassement de la valeur limite en 2018 ne le serait en 2026**

Hypothèses prises en compte :

- Maintien des km parcourus de l'ensemble des véhicules (VP, VUL, PL)
- Tous les autres secteurs d'activité sont constants

Des bénéfices multiples

qualité de l'air, nuisances sonores, transition
énergétique, émissions de GES



BIO GNV



**-33%
GES**

↘ Bruit

-69% NOx

**-46%
PM**



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

2

Accompagnement des acteurs dans la transition énergétique

Le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules faibles émissions en complément des aides de l'Etat

Objectif : compenser tout ou partie du surcoût lié à l'achat d'un véhicule moins polluant

Aide proposée par Grenoble-Alpes Métropole depuis novembre 2017, en partenariat avec GRDF, à destination des professionnels de moins de 250 salariés implantés sur la Métropole

Conditions d'attribution de l'aide :

- ✓ **Achat neuf ou occasion, location Longue Durée (LLD) ou location avec Option d'Achat (LOA)** d'un véhicule utilitaire ou poids lourd faibles émissions destiné au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise)
- ✓ **Cumulable avec les aides de l'État** (bonus écologique, prime à la conversion...)
- ✓ **Limitée à un seul véhicule par entreprise**

→ *Evolutions à venir*

MONTANTS DE L'AIDE PROPOSÉE PAR LA MÉTROPOLE ⁽¹⁾

CATÉGORIE DE VÉHICULE ET PTAC	VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE
Petit utilitaire ≤ 2,5t	1 500€	1 500€	3 000€	5 000€
Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t	6 000€	6 000€	6 000€	6 000€
Poids lourds > 7 tonnes	10 000€ + 3 000€ de bonification GRDF ⁽²⁾	10 000€	10 000€	10 000€
Vélo cargo	500€			
Vélo cargo à assistance électrique	1 000€			

⁽¹⁾ Montants d'aide dans la limite de 40% du coût HT du véhicule

⁽²⁾ Bonification de 3000€ par GRDF dans la limite de 13 véhicules.

Plus d'informations sur :

<https://www.lametro.fr/zfe>



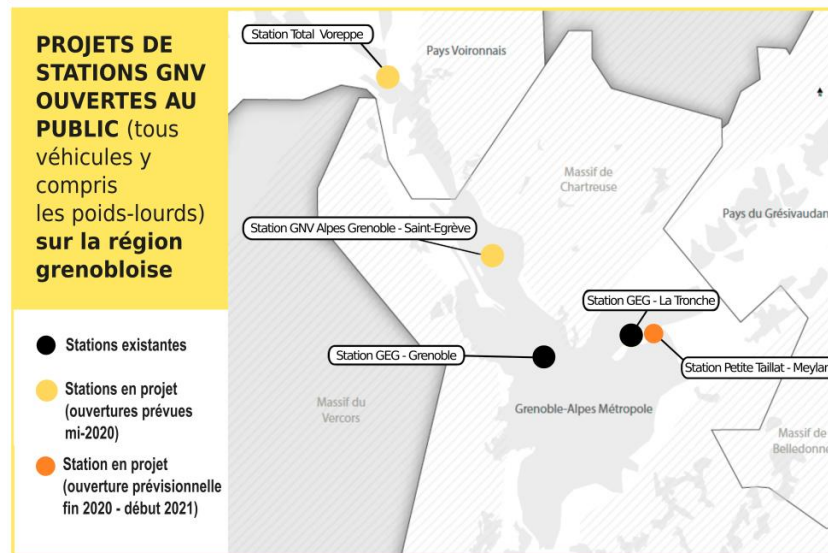
Les stations de recharge GNV, GPL, électrique et hydrogène

Bornes de recharge pour véhicules électriques

- **38 bornes réparties sur 27 stations** et poursuite de la transformation des bornes électriques existantes issues de l'expérimentation by Ha:mo
- **Interopérabilité à partir de l'automne 2019** pour permettre l'accès au réseau de bornes de la Métropole pour les utilisateurs d'autres réseaux de recharge
- **Développement des infrastructures d'approvisionnement** : schéma directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

Stations de recharge GNV

- **2 stations de recharge existante** : station GEG à Grenoble (rue Félix Esclangon) et nouvelle station GEG à La Tronche (la Carronnerie)
- **3 stations en projet** : stations Total à Voreppe et GNV Alpes Grenoble à Saint-Égrève et station La Petite Taillat sur la rocade à Meylan
- **Développement des infrastructures d'approvisionnement** : schéma d'opportunité de création de stations GNV secondaires afin de mailler l'ensemble du territoire



10 stations GPL existantes dans la région grenobloise

1 station Hydrogène (GEG Grenoble Esclangon)

Autres dispositifs d'accompagnement à la transition énergétique des véhicules

Assistant virtuel permettant de répondre instantanément à vos questions sur la réglementation et les véhicules faibles émissions

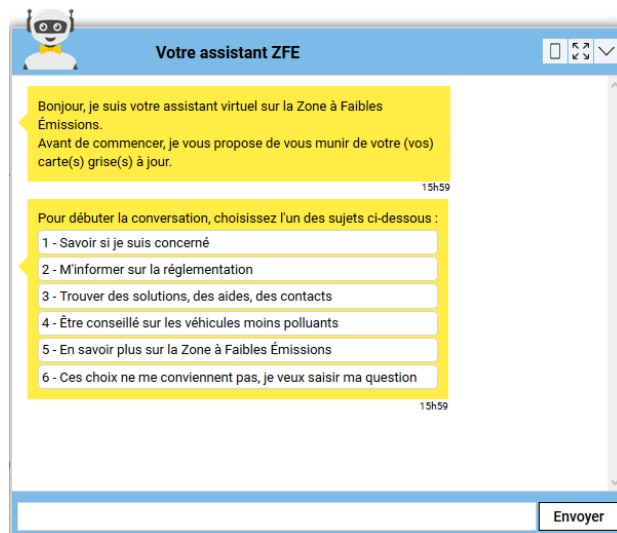
✓ Disponible sur <https://www.lametro.fr/zfe>

Conseil gratuit et individualisé en transition énergétique de véhicule

- diagnostic de la flotte de véhicule du demandeur, propositions de véhicules faibles émissions adaptés à ses besoins et recensement des aides existantes
 - pour les entreprises de moins de 250 salariés et particuliers propriétaires de VUL ou PL
- ✓ Faites votre demande sur <https://www.lametro.fr/zfe>

Centres de Distribution Urbaine (CDU) permettant de mutualiser les flux de marchandises et de les redistribuer avec des véhicules plus adaptés au milieu urbain et moins polluants

- CDU du Marché d'Intérêt National à Grenoble pour les produits alimentaires frais
- CDU Urby à Fontaine pour les autres marchandises avec des services de livraisons mutualisées, stockage déporté, logistique inverse...]





**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

3

Contrôle

Contrôle

Rappel du cadre du contrôle

- Possibilité de contrôler **en circulation** et **en stationnement** pour le non-respect de la réglementation ou l'absence d'identification du véhicule par un CQA
- Le contrevenant s'expose à une amende de 68 euros pour un véhicule utilitaire et de 135 euros pour un poids lourd (article R411-19-1 du code de la route).

Des enjeux de mobilisation, de coordination et de formation

- La Métropole n'est pas compétente pour exercer le contrôle mais est à l'initiative de politiques publiques qui génèrent des demandes de contrôle (ZFE notamment) auprès des polices municipales, nationales ou de la gendarmerie
- Dans le cadre de la mise en place de la ZFE, la Métropole a organisé 3 comités techniques regroupant les polices municipales et brigades de gendarmerie
- Formation des agents : flyers ZFE, vidéo et livrets de formation ont été remis aux communes, formations internes des agents par les communes



27 Opérations de contrôle pédagogique coordonnées avec remise de flyers sur les communes de la ZFE (juillet – sept 2019)

- La majorité des communes ont pu mettre en œuvre une opération de contrôle pédagogique (selon les communes par les agents des Polices Municipales, la brigade de Gendarmerie, les agents en charge du stationnement) en circulation et/ou en stationnement
- Une majorité d'infraction pour non-équipement en Certificat Qualité de l'Air (CQA) et très peu d'infractions pour des cas de véhicules non classés ou CQA 5
- Retour des conducteurs arrêtés : bon accueil de la dimension « pédagogique » mais quelques conducteurs laissent entendre qu'ils « ne craignent pas les contrôles » à venir car ils pensent « qu'ils seront rares ».

Opération de contrôle-sanction depuis d'octobre sur plusieurs communes

- En **circulation** et en **stationnement** (par ex. sur 3 communes, plus de 1000 procès verbaux exclusivement sur des VUL et principalement pour absence de CQA)
- Des actions de contrôle à venir avec une continuité dans le temps (des opérations ponctuelles ciblées mais également au sein des opérations de contrôle déjà existantes - contrôle de police route)

Un engagement dans l'expérimentation du déploiement du contrôle-de la ZFE en lien avec la mission confiée au Préfet R BARTOLT





**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

4

Conclusions

Conclusions

- ZFE VUL/PL en place depuis mai 2019 (extension de 10 à 28 communes en février 2020)
- Des effets marqués de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air (dioxyde d'azote notamment) et diminution des émissions de gaz à effet de serre
- Un accompagnement des acteurs à la transition énergétique des véhicules en complément des aides de l'Etat
- Des opérations de contrôle-sanction déjà réalisées après une phase de contrôles pédagogiques
- Un engagement de la Métropole dans l'expérimentation du contrôle de la ZFE en lien avec la mission confiée au Préfet R BARTOLT
- La ZFE pour les véhicules particuliers en cours d'étude



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Plus d'informations sur :

<https://www.lametro.fr/zfe>
